

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 19h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 09/10/2026

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÈZE, Naziha ABOULGHAZI, Suzanne BENCHARGUI, Clément BLOT, Wilfried GNALY, Aline BERGOUNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Jean-Marc CARNEIRO, Corinne FARRET, Claudine ROSSETTO, Sindy MASSOL, Tony TACSIN.

Avaient donné pouvoir :

- Jean-Marc CARNEIRO avait donné pouvoir à Victor DENOUVION
- Corinne FARRET avait donné pouvoir à Wilfried GNALY
- Claudine ROSSETTO avait donné pouvoir à Isabelle BELBÈZE
- Sindy MASSOL avait donné pouvoir à Naziha ABOULGHAZI

Présents : 12

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : CONVENTION CESSION DE DONNÉES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE
N°2026-29**

Dans le cadre de la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune de Saint-Jory, le CCAS souhaite disposer de données statistiques récentes permettant d'établir un état des lieux précis des caractéristiques sociales et des évolutions de la population du territoire communale.

Pour rappel, l'Analyse des Besoins Sociaux constitue une démarche réglementaire pour les Centres Communaux d'Action Sociale, régie par le Code de l'action Sociale et des Familles et a notamment pour objectif de permettre au CCAS de mieux identifier les besoins de la population, d'en mesurer les évolutions et d'adapter, en conséquence, ses orientations et ses actions.

Par délibération du 25/06/2026 (N°2026-27), le Conseil d'Administration a pris acte de cette démarche d'ABS et du choix du prestataire retenu dans le cadre d'une consultation selon une procédure adaptée à savoir : Association PRISM 16, Boulevard de la Marquette 31000 Toulouse.

Par courrier du 23/09/2026, le CCAS sollicite auprès de la CAF sa contribution pour l'élaboration de ce diagnostic lié à l'analyse des besoins sociaux qui l'informe décider de mettre à la disposition du CCAS les données statistiques les plus récentes dont elle dispose, dans les

Accusé de réception en préfecture
031-263105942-20261015-DELIB2026029-DE
Reçu le 19/10/2026



conditions définies par les articles mentionnés dans la convention intitulée « cession de données » (ANNEXE 1)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la Convention de cession de données adressée par la Caisse d'Allocation Familiales de la Haute-Garonne au CCAS dans le cadre du recueil des données pour l'Analyse des Besoins Sociaux en cours.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 20 OCT. 2026

Le Président,
Victor DENOUVION.

